
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 août 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA17 08 0489

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 8 août 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

ADOPTÉ

CA17 08 0490

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0491

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0492

Première période de questions du public – 19 h 32

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Vincenzo Monticello (intervenant #1), 1653, rue de l'Éverest:

- Restriction de stationnement dont l'application est suspendue. Demande que les citoyens du quartier participent à la révision de la réglementation.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous soumettrons la demande aux personnes responsables à la circulation de la Direction des travaux publics afin qu'elles communiquent avec vous.

Monsieur Tian (intervenant #2), 2217, avenue de St-Exupéry :

- S'interroge sur le chantier de construction à côté du Super C.

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit de la construction d'un garage de la STM pour les trains Azur.

Réponse (Francesco Miele) : La STM a acheté ces terrains de Pfizer. Il s'agit d'un tunnel qui se rattache à la branche qui se dégage de la station Côte-Vertu, pour le stationnement de 10 trains Azur additionnels.

Monsieur Berj Merdjanian (intervenant #3), 647, boulevard Décarie :

- Il dépose des documents.
- Constate que le système de son sur Décarie est à la fin de sa vie utile et demande si la Ville peut contribuer à l'achat d'un nouveau système.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous attendons la SDC.

- Mentionne que l'éclairage est à changer.

Réponse (Alan DeSousa) : Il existe un programme de remplacement des lampadaires.

- Signale que l'aménagement du terre-plein est laid et demande à ce qu'il soit aussi beau que celui sur le boulevard Marcel-Laurin entre les boulevards de la Côte-Vertu et Thimens.

Monsieur Murray Levine (intervenant #4):

- Demande que le nom d'Henri-Bourassa soit retiré au motif qu'il était antisémite.

Madame Ana Kovacs (intervenante #5):

- Les gens du quartier considèrent inapproprié l'emplacement du jardin communautaire au parc Bourbonnière, car c'est très inesthétique (cabanon et boîtes qui ressemblent à des cercueils) et cela enlève de l'espace dans le parc pour les citoyens et les enfants.
- Elle craint que cela amène des rongeurs. Elle a visité d'autres jardins et ils ne sont pas près des maisons.
- Demande de reconsidérer l'emplacement du jardin puisque les citoyens n'ont pas été consultés. Aucune pancarte et aucune information.
- Trouve que le montant de 200 000 \$ pour trois petits jardins c'est exorbitant.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous prenons note de ses commentaires.

Madame Danuka Krynska (intervenante #6):

- Traite également des jardins communautaires.

ADOPTÉ

CA17 08 0493

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673011 visant à autoriser une dépense maximale de 333 716,66 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis relativement à la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

ATTENDU le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, adopté par le comité exécutif 7 juillet 2010 (CE10 1137) avec une aide financière de Ville de Montréal aux arrondissements;

ATTENDU que le 23 août 2011, le conseil municipal a approuvé l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés (CM11 0655) relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux (CE12 0095), notamment la description des travaux admissibles;

ATTENDU que le 14 mars 2017, l'arrondissement a adhéré au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de conversion du système de réfrigération pour un système à base d'ammoniac ainsi que d'autres travaux sur des systèmes connexes à l'aréna Raymond-Bourque (CA17 080160) et, a accepté l'offre de service du

Service de la gestion et de la planification immobilière de Ville de Montréal pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que ce projet ne peut être reporté ou repoussé en raison du calendrier serré qu'il est nécessaire de remplacer ou mettre aux normes les systèmes de réfrigération des arénas de la Ville utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020, en vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi québécoise sur la qualité de l'air et de l'environnement;

ATTENDU la quote-part de 20 % à être payé par l'arrondissement, tel que prévu par le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser d'une dépense maximale de 333 716,66 \$ (taxes incluses), aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc., couvrant la quote-part de l'arrondissement pour les services professionnels requis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0494

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275005 relatif à une dépense pour la location des installations sportives de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeys pour la programmation 2017.

ATTENDU la résolution CA16 080380 adoptée par le conseil d'arrondissement le 28 juin 2016 pour autoriser la signature d'un protocole d'entente entre l'Arrondissement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeys, d'une durée de 5 ans, établissant les modalités d'utilisation de leurs installations respectives à des fins d'activités scolaires, de sports et de loisirs;

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit une tarification pour la location des plateaux sportifs de la Commission scolaire Marguerite Bourgeys ainsi que des frais de gestion et d'entretien;

ATTENDU que les coûts totaux de location des installations pour l'année 2017 doivent être approuvés;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 213 000 \$ taxes incluses, pour la location des installations sportives de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeys, pour la programmation 2017, en vertu du protocole d'entente;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0495

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275006 relatif à la location des gymnases de la Commission scolaire English Montreal pour l'année 2017.

ATTENDU que le 14 juillet 1998, l'Arrondissement a signé un protocole d'entente avec la Commission scolaire English Montreal établissant les conditions et modalités d'utilisation réciproque de leurs installations;

ATTENDU que ce protocole d'entente se renouvelle automatiquement à chaque année, à moins d'un avis écrit d'une des deux parties;

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit une tarification pour l'aménagement, la surveillance et l'entretien, ainsi que pour certaines installations;

ATTENDU que les coûts totaux pour l'année 2017 doivent être approuvés :

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 65 700 \$, taxes incluses, pour la location des gymnases de la Commission scolaire English Montreal, pour la programmation 2017 en vertu du protocole d'entente.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0496

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275007 relatif à la location des jardins communautaires, des installations aquatiques et des plateaux sportifs du Cégep de Saint-Laurent pour la programmation 2017.

ATTENDU la grille de tarifs liée à la location des installations et plateaux sportifs du Cégep Saint-Laurent, effective à compter de la saison 2015-2016, et incluse en pièce jointe;

ATTENDU que le coût total prévu pour l'année 2017 pour 2 355 heures d'utilisations de plateaux sportifs est d'un maximum de 207 000 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 207 000 \$, taxes incluses, pour la location des jardins communautaires, des installations aquatiques et des plateaux sportifs du Cégep de Saint-Laurent pour la programmation 2017, en vertu de la nouvelle tarification;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0497

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378030 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux d'aménagement de l'espace vert entourant les lacs « A » et « D » ainsi que la rue de l'Équateur dans le Développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU qu'en mai 2015 (CA15 080268), l'Arrondissement a accordé à Urbex Construction inc. le contrat pour les travaux d'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac « D » et recirculation des eaux, ainsi que la rue de l'Équateur ;

ATTENDU que les documents contractuels du projet stipulaient que les travaux doivent être réalisés dans un délai de 4 mois et que l'exécution des travaux par l'entrepreneur a dépassé ce délai de 19 jours;

ATTENDU que des pénalités pour retard ont été imputées au contrat;

ATTENDU que l'Arrondissement avait préalablement accordé, en mai 2014 (CA14 080301), à la firme Beaudoin Hurens, le contrat pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux précités ;

ATTENDU que le dépassement du délai prévu de l'entrepreneur a entraîné des services professionnels additionnels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 12 643,80 \$, taxes incluses, au contrat de 327 045,01 \$ déjà octroyé à Beaudoin Hurens pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux d'aménagement de l'espace vert entourant les lacs « A » et « D » ainsi que la rue de l'Équateur dans le Développement résidentiel Bois-Franc et le paiement d'une partie de ces dépenses, soit 4 599,00 \$, taxes incluses, à même les pénalités imputées à Urbex Construction inc. pour le retard dans l'exécution des travaux;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0498

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378031 relatif à une dépense additionnelle dans le cadre des travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin.

ATTENDU la résolution CA17 080386 adoptée le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois), pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin;

ATTENDU que l'Arrondissement a aussi eu recours à l'entente-cadre 17-15664 de la Ville de Montréal pour retenir les services de la firme Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU qu'en cours de contrat, des conditions de chantier et des demandes de modifications des divers intervenants de l'Arrondissement ont entraîné des travaux supplémentaires et des services d'ingénierie additionnels;

ATTENDU qu'afin de s'assurer que les sommes requises pour la réalisation complète des travaux soient disponibles, une majoration du montant total des imprévus est nécessaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 318 457,76 \$ aux imprévus du contrat octroyé à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) et une augmentation des dépenses de 40 821,87 \$ aux Consultants S.M. inc. pour la gestion et la surveillance des travaux (entente-cadre 17-15664) dans le cadre des travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin – Soumission 17-016;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0499

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673003 visant à autoriser une dépense additionnelle de 3 813,36 \$ en faveur de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), pour le service de refuge pour animaux du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2018 - Soumission 14-730.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080011 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 janvier 2015 et octroyant à la firme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) (canadienne) le contrat pour le service de fourrière pour animaux;

ATTENDU que le contrat se terminera le 31 janvier 2018;

ATTENDU qu'en conformité avec la Loi des cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) – SPCA, organisme sans but lucratif, a été négociée pour le renouvellement du service de refuge pour animaux de l'arrondissement à partir de février 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 3 813,36 \$ en faveur de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) (canadienne), pour le service de refuge pour animaux du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2018 - Soumission 14-730;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0500

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673010 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment des Travaux publics - Soumission 17-024.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Couverture Montréal-Nord Itée	1 254 118,56 \$
Les couvertures Dixmo Itée	1 384 984,54 \$
Les toitures Techni-Toit	1 398 239,72 \$
Les entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Itée	1 422 003,84 \$
Poulin et Bureau inc.	1 519 222,16 \$
Couvertures St-Léonard inc.	1 549 500,83 \$
Toitures Trois étoiles inc.	1 737 387,23 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Couverture Montréal-Nord Itée** le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment des Travaux publics, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 254 118,56 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0501

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679007 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie - Soumission 17-516.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Hydrotech NHP inc.	32 101,02 \$
9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)	36 758,66 \$
Belcouleurs inc.	41 517,47 \$\$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Hydrotech NHP inc.** le contrat pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie, pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 32 101,02 \$ sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0502

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058018 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de marquage permanent - Soumission 17-519.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Thermo-Design inc.	54 068,31 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Thermo-Design inc.** le contrat pour les travaux de marquage permanent sur la chaussée de certaines rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 54 068,31 \$ sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0503

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673007 relatif à l'octroi des contrats aux membres du jury responsable du choix des finalistes et de la sélection et de la recommandation du lauréat dans le cadre du concours de design pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse.

ATTENDU que la création du corridor Cavendish-Laurin-Liesse est une action concrète découlant des orientations stratégiques de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que le corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse vise à améliorer ainsi qu'à agrandir certains espaces verts et milieux naturels tout en offrant aux citoyens un environnement sain où la pratique d'activités en plein air est encouragée;

ATTENDU que, sous réserve de l'obtention de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), un concours de design sera lancé à l'automne 2017 pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor;

ATTENDU que ce concours se veut multidisciplinaire, faisant appel, entre autres, à des architectes paysagistes, des biologistes, des ingénieurs civils et des ingénieurs en circulation;

ATTENDU que le jury est constitué d'un groupe de personnes qui représentent l'ensemble des compétences et des intérêts liés au projet faisant l'objet du concours et que son rôle principal concerne la sélection des finalistes et le choix de l'équipe lauréate sur la base des critères de sélection approuvés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser l'octroi des contrats aux six (6) membres du jury responsable du choix des finalistes et de la sélection et de la recommandation du lauréat dans le cadre du concours de design pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA17 08 0504

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549014 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation du volet 3 pour les travaux d'élagage cyclique - Soumission 17-16194.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel)	175 106,93 \$
Arboriculture de Beauce inc.	233 399,25 \$
Arbo-Design	305 823,38 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel)** le contrat pour les travaux d'élagage cyclique (volet 3), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme,

totalisant la somme de **175 106,93 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics ;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0505

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549015 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'élagage cyclique (volet 1) - Soumission 17-16194.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Novafor inc.	248 116,04 \$
Arbo-Design	363 321,00 \$
Arboriculture de Beauce inc.	431 156,25 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Novafor inc.** le contrat pour des travaux d'élagage cyclique (volet 1), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **248 116,04 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics ;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0506

Soumis sommaire décisionnel 1173058016 relatif à l'adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la réalisation du deuxième Plan local de déplacements de l'arrondissement a été constitué dans la continuité de ce qui a été élaboré dans le cadre de la première version datant de 2009;

ATTENDU que ce deuxième Plan local de déplacements fixe les objectifs et la vision de l'arrondissement pour les prochains 15 ans en matière de mobilité des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et d'adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA17 08 0507

Soumis sommaire décisionnel 1177593006 relatif à l'adoption du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la démarche de développement durable de Saint-Laurent a commencé en 2004 lorsque l'administration laurentienne a choisi d'entreprendre un important virage environnemental. D'ailleurs plusieurs plans locaux, politiques, règlements et stratégies ont contribué à alimenter cette démarche et à faire de l'arrondissement de Saint-Laurent un meneur dans ce domaine;

ATTENDU que l'adoption du Plan local de développement durable de Saint-Laurent 2017-2020 reflète la vision laurentienne de développer son territoire en considérant la protection de l'environnement, en assurant une qualité de vie adéquate pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et d'adopter le Plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA17 08 0508

Soumis sommaire décisionnel 1177593007 relatif à l'adoption et au dépôt du Plan local de réduction des gaz à effet de serre 2016-2020 - volets collectif et corporatif de l'arrondissement de Saint-Laurent à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU l'engagement de l'arrondissement dans les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) corporatives et collectives 2013-2020 pour l'agglomération de Montréal;

ATTENDU qu'afin d'établir un processus de gestion de ses émissions de GES qui lui est propre, l'arrondissement est devenu, en 2013, un « Partenaire dans la Protection du Climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU que le Plan local de réduction des GES de l'arrondissement de Saint-Laurent a été divisé en deux (2) volets, soit le volet de la collectivité laurentienne (communautaire) et le volet corporatif (municipal);

ATTENDU que la démarche évolutive entreprise par l'arrondissement de Saint-Laurent permettra d'accroître la résilience de l'arrondissement et d'améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'approuver et d'adopter le Plan local de réduction des gaz à effet de serre 2016-2020 - volets collectif et corporatif de l'arrondissement de Saint-Laurent;
2. De transmettre ce Plan à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉ

CA17 08 0509

Soumis sommaire décisionnel 1170299015 relatif à l'adoption du Plan d'action intégré en développement social 2017-2021 « Bâtir ensemble une communauté équitable, inclusive et solidaire », de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en 2005, l'arrondissement de Saint-Laurent adoptait son premier plan d'action en développement social;

ATTENDU la mise à jour du bilan de situation en développement social de Saint-Laurent en 2014;

ATTENDU que l'arrondissement a procédé à l'élaboration d'un nouveau plan d'action en développement social, selon une approche intégrée, faisant ainsi appel à l'ensemble des dimensions municipales appelées à intervenir de façon transversale en développement social à l'intérieur de la mission, des compétences et des pouvoirs de l'arrondissement;

ATTENDU que le Plan d'action intégré en développement social 2017-2021 « Bâtir ensemble une communauté équitable, inclusive et solidaire » répond aux principes, aux axes et aux orientations définis dans la première Politique en développement social de la Ville de Montréal, adoptée le 7 juin 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et d'adopter le Plan d'action intégré en développement social 2017-2021 « Bâtir ensemble une communauté équitable, inclusive et solidaire », de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA17 08 0510

Soumis sommaire décisionnel 1176879009 relatif à l'adoption du Plan local de développement culturel 2018-2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'élaboration du Plan local de développement culturel 2018-2021 est le résultat d'une démarche participative et concertée et fait suite à de nombreux échanges et rencontres exploratoires avec des représentants de l'arrondissement, des milieux culturels, scolaires, communautaires et des affaires;

ATTENDU la consultation, *Demain à Saint-Laurent* où plus d'une centaine de citoyens ont eu l'occasion d'exprimer leurs souhaits en termes de développement culturel et sur la manière dont l'arrondissement pourrait mieux soutenir et encourager leurs initiatives;

ATTENDU qu'en décembre 2016, un diagnostic de l'offre, des besoins et des pratiques des citoyens en matière de culture a été déposé identifiant les principaux enjeux et besoins, servant ainsi à l'élaboration du premier Plan local de développement culturel 2018-2021;

ATTENDU que ce Plan local de développement culturel servira de référence aux intervenants de l'arrondissement afin de guider la prise de décisions, la planification et assurera la cohérence dans les actions du développement culturel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et d'adopter le Plan local de développement culturel 2018-2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA17 08 0511

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275008 relatif à la programmation automne-hiver 2017-2018 des activités de sports et de loisirs et autoriser les chefs des divisions des Sports et des Installations et des Loisirs et du Développement Social à signer les contrats afférents.

ATTENDU que dans le cadre de sa mission, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent, offre l'opportunité aux citoyens de s'inscrire et de participer à une multitude d'activités offertes en régie ou en partenariat avec des organismes du milieu;

ATTENDU que ces activités répondent aux besoins de divertissement, d'apprentissage et de sécurité reconnus et nécessaires à la communauté;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver la programmation automne-hiver 2017-2018 des activités de sports et de loisirs;
- 2.- Autoriser les chefs des divisions des Sports et des Installations et des Loisirs et du Développement Social à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0512

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673012 relatif à un don de deux bacs de déchets, d'un bac de matières organiques et d'un bac de matières recyclables à La paroisse Notre-Dame du Bois-Franc.

ATTENDU que plusieurs événements se déroulent régulièrement à La paroisse Notre-Dame du Bois-Franc, ce qui génère un surplus de matières résiduelles;

ATTENDU que le don de ces bacs s'inscrit dans « Montréal durable 2016-2020 » ainsi que dans le cadre des trois défis dont Montréal sobre en carbone, Montréal équitable et Montréal exemplaire,

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

D'autoriser un don de deux bacs de déchets, d'un bac de matières organiques et d'un bac de matières recyclables à La paroisse Notre-Dame du Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA17 08 0513

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299012 relatif à une aide financière au Centre d'Encadrement pour Jeunes Femmes Immigrantes, pour la période du 8 août 2017 au 31 mars 2018, afin de soutenir le projet « Filles immigrantes en action » et approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau fait l'objet d'une démarche concertée depuis 2012;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG17 0195) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité adoptée le 18 mai 2017,

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 16 667 \$ au Centre d'Encadrement pour Jeunes Femmes Immigrantes, pour la période du 8 août 2017 au 31 mars 2018, afin de soutenir le projet « Filles immigrantes en action »;
- 2.- D'approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0514

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299013 relatif à une aide financière au Centre Communautaire Bon Courage, pour la période du 8 août 2017 au 31 mars 2018, afin de soutenir le projet « Club Arc en ciel » et approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme.

ATTENDU que le quartier Hodge-Place Benoit fait l'objet d'une démarche concertée de revitalisation urbaine intégrée (RUI) depuis l'automne 2006;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG17 0195) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité adoptée le 18 mai 2017,

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU que considérant les enjeux de réussite éducative et d'intégration dans le quartier Hodge-Place Benoit, ce projet présente des atouts indéniables, permettant d'intervenir efficacement auprès de la population locale;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 16 667 \$ au Centre Communautaire Bon Courage, pour la période du 8 août 2017 au 31 mars 2018, afin de soutenir le projet « Club Arc en ciel »;
- 2.- D'approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0515

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299014 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2017.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU qu'un Comité de coordination a débuté un processus d'évaluation afin de faire le bilan des actions réalisées au cours des 10 dernières années, en vue de dégager les priorités d'action pour les prochaines années;

ATTENDU que le comité local de revitalisation a ciblé plusieurs actions jugées prioritaires pour 2017;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement la démarche de la RUI, l'arrondissement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels, favorise la solidarité et la cohésion sociale sur son territoire et assure une certaine pérennité aux initiatives qui ont besoin de temps pour se réaliser pleinement et avoir un impact sur la population ciblée;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 47 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0516

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747007 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle de 700 \$ à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation aux Jeux mondiaux des Maîtres-Nageurs qui se sont déroulés à Auckland en Nouvelle-Zélande, du 21 au 30 avril 2017.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 700 \$ à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation aux Jeux mondiaux des Maîtres-Nageurs qui se sont déroulés à Auckland en Nouvelle-Zélande, du 21 au 30 avril 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0517

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747008 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle de 200 \$ à quatre résidents de Saint-Laurent, pour un total de 800 \$, pour leur participation au Championnat canadien des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Québec, du 12 au 14 mai 2017.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière individuelle de 200 \$, pour un total de 800 \$, à quatre résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Québec, du 12 au 14 mai 2017;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0518

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747004 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle de 200 \$ à dix résidents de Saint-Laurent, pour un total de 2 000 \$, pour leur participation au tournoi de soccer « Needham Memorial Day Invitational Tournament » qui s'est déroulé à Boston, du 26 au 29 mai 2017.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière individuelle de 200 \$, pour un total de 2 000 \$, à dix résidents de Saint-Laurent pour leur participation au tournoi de soccer « Needham Memorial Day Invitational Tournament » qui s'est déroulé à Boston, du 26 au 29 mai 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0519

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673009 relatif à la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et YMCA du Québec, pour le projet C-Vert 2017-2018 et l'octroi d'une contribution financière pour son projet annuel C-Vert, édition 2017-2018.

ATTENDU que depuis maintenant neuf ans, le Conseil d'arrondissement autorise un partenariat entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec en partenariat avec le Secrétaire à la Jeunesse du Québec, la Fondation de la famille Claudine et Stephan Bronfman et d'autres partenaires;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'Arrondissement qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que le projet C-Vert est un projet novateur visant la sensibilisation, l'éducation et l'engagement environnemental chez les jeunes québécois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2017-2018;
- 2.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et YMCA du Québec;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0520

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299017 relatif à un soutien financier aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent pour l'année 2017, une contribution financière non récurrente en soutien aux activités entourant son 70^e anniversaire, ainsi que la gratuité d'utilisation des salles 136, 137, 138, 157 et de la cuisine du Centre des Loisirs, le samedi 18 novembre 2017.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent pour l'année 2017,
- 2.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ en soutien aux activités entourant le 70^e anniversaire de l'organisme;
3. D'accorder la gratuité d'utilisation des salles 136,137, 138, 157 et de la cuisine du Centre des Loisirs, le samedi 18 novembre 2017;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0521

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673002 visant à approuver le protocole d'entente pour le soutien organisationnel et le soutien financier provenant du Bureau de design Montréal à la tenue du concours de design - Corridor Cavendish-Laurin-Liesse pour un montant maximal de 55 000 \$.

ATTENDU que la création du corridor Cavendish-Laurin-Liesse est une action concrète découlant des orientations stratégiques et des priorités 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont la réalisation du plan fraîcheur qui comprend, entre autres, la préservation des frênes, le plan canopée et les corridors de biodiversité;

ATTENDU que le projet de création du corridor de Biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent est un projet atypique, qui relève d'une expertise de moins de 10 ans de pratique, innovant et original;

ATTENDU la désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design et son engagement en 2007 à généraliser la pratique de concours de design;

ATTENDU que le Bureau de design s'est vu confier le mandat de développer l'expertise et les outils nécessaires en ayant pour objectif d'accompagner des projets municipaux accessibles à la relève en design et en architecture et atypiques;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le protocole d'entente pour le soutien organisationnel et le soutien financier provenant du Bureau de design Montréal à la tenue du concours de design - Corridor Cavendish-Laurin-Liesse pour un montant maximal de 55 000 \$.

ADOPTÉ.

CA17 08 0522

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275009 relatif à la reconduction du bail et du protocole d'entente avec le YMCA, aux mêmes conditions, mais uniquement pour l'utilisation des installations aquatiques situées au 1745, boulevard Décarie du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018 et autoriser une dépense maximale de 339 227,50 \$.

ATTENDU que depuis 2010, l'arrondissement loue des locaux au YMCA Saint-Laurent pour la prestation d'activités aquatiques et gymniques, ceux-ci étant situés au 1745, boulevard Décarie;

ATTENDU qu'avec l'ouverture du Complexe sportif en juin 2017, les activités de gymnastique ont été démenagées faisant en sorte que l'utilisation du gymnase et son espace d'entreposage au YMCA ne sont plus requis depuis le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite prolonger le protocole ainsi que le bail pour l'utilisation de la piscine et sa programmation, le local du surveillant, les vestiaires, l'espace d'entreposage, l'accueil ainsi que le stationnement jusqu'au 31 décembre 2018;

ATTENDU les obligations respectives du Locateur et du Locataire consignées dans le bail et dans le protocole d'entente pour l'utilisation des locaux et des équipements du YMCA par la Ville et les services offerts par le YMCA pour les activités aquatiques et l'accueil;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la reconduction du bail et du protocole d'entente avec le YMCA, aux mêmes conditions, mais uniquement pour l'utilisation des installations aquatiques situées au 1745, boulevard Décarie du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018;
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 339 227,50 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0523

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299016 visant à approuver l'entente, se terminant le 31 décembre 2018, avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole.

ATTENDU que la Coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc (ci-après la « Coopérative ») a vu le jour dans le cadre de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoit et du programme Quartier 21;

ATTENDU que la Coopérative vise à mettre sur pied un complexe de production maraîchère biologique en serres, en milieu urbain, et à répondre ainsi à l'augmentation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'accès à une saine alimentation pour les résidents de ce quartier;

ATTENDU que le 31 mai 2017, la Coopérative a reçu un financement par le biais de la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal*, pour l'implantation de ce complexe d'agriculture urbaine qui sera aménagé sur le terrain du Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU que ce terrain, qui accueille déjà un jardin communautaire municipal, fait l'objet d'un bail entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'arrondissement, en accord avec le Cégep de Saint-Laurent, a accepté l'installation du complexe serricole par la Coopérative sur une partie du lot n° 3 397 451;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'entente, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole;

ADOPTÉ.

CA17 08 0524

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231008 relatif à la constitution de la Société de développement commerciale La Zone Décarie Nord.

ATTENDU que le 12 mai 2017, l'Association des marchands et professionnels Destination Décarie a déposé auprès de la secrétaire d'arrondissement une requête en vue de la formation d'une société de développement commercial (SDC) sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent ;

ATTENDU que, conformément aux prescriptions de la Loi sur les cités et villes, cette requête a été déposée à la séance du conseil d'arrondissement du 19 mai 2017 et que la secrétaire d'arrondissement a expédié, le 5 juin 2017, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société;

ATTENDU qu'à la fermeture du registre tenu le 21 juin 2017, 31 contribuables avaient demandé la tenue d'un scrutin référendaire, alors que le nombre minimum requis était de 44 contribuables, le tout tel qu'il appert du certificat signé par la secrétaire et déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 27 juin 2017;

ATTENDU que sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour autoriser la constitution de la société.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la formation de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord dont la compétence s'exercera dans le district délimité au plan versé en pièce jointe au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0525

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- Dépenses relatives à la réception protocolaire, dans le cadre du 50e anniversaire du jumelage avec la ville de Lethbridge, de la délégation à Saint-Laurent : **8 000,00 \$**
- 37e tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saint-Laurent - Mont-Royal, le 11 septembre 2017, au Elm Ridge Country Club de l'Île Bizard - Achat d'un billet pour le souper à 114,98 \$ taxes incluses : **114,98 \$**

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0526

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984009).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 22 juin et 1^{er} août 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 1^{er} août 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0527

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499061 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6085, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation et la hauteur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juillet 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6085, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'une nouvelle enseigne détachée sur socle, dont la localisation et la hauteur ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la hauteur maximale soit de 3 mètres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0528

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499062 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne attachée dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170702);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juillet 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2500, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne attachée dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0529

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499064 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3235, rue Sartelon dans la zone I02-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment industriel dont la hauteur, l'ouverture véhiculaire et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170704);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juillet 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3235, rue Sartelon dans la zone I02-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment industriel dont la hauteur, l'ouverture véhiculaire et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0530

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499063 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont le retrait du dernier étage ne respecte pas le projet particulier (PPCMOI) approuvé.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 juillet 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170703);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juillet 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont le retrait du dernier étage ne respecte pas le projet particulier (PPCMOI) approuvé, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0531

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499065 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170701);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « Dark Ironspot Smooth » et « Desert Dark Smooth » de la compagnie Endicott, de panneaux d'aluminium de couleur « Gris Cadet » de la compagnie Reynobond et des panneaux de composite de haute densité de couleur « Fini Bois Cooper » de la compagnie Parklex ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0532

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499060 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications et le remplacement du revêtement extérieur pour le bâtiment industriel situé au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. h) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170606);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications et le remplacement du revêtement extérieur pour le bâtiment industriel situé au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de panneaux de béton de couleur « gris » et « gris-pâle », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0533

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499067 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un atelier de la STM situé au 1475, boulevard Marcel-Laurin dans la zone B12-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170703);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un atelier de la STM situé au 1475, boulevard Marcel-Laurin dans la zone B12-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « noire » avec des jeu d'avancés et de retraits et verre tympan muni d'un endos opaque blanc, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0534

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499068 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour de l'équipement de la STM situé au 1365, rue Grenet dans la zone S12-052 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170704);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour de l'équipement de la STM situé au 1365, rue Grenet dans la zone S12-052 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « noire », ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA17 08 0535

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499069 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour de l'équipement de la STM situé au 1620, rue Grenet dans la zone C12-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170705);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour de l'équipement de la STM situé au 1620, rue Grenet dans la zone C12-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « noire », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0536

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499070 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'institution scolaire situé au 1750, rue Deguire dans la zone S12-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170706);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'institution scolaire situé au 1750, rue Deguire dans la zone S12-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'ajuster le plan d'aménagement de paysage en conformité à la réglementation en vigueur.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de brique de couleur « Brun-rouge » de la compagnie Forterra, d'un revêtement métallique de couleur « Gris Foncé » et de verre clair et coloré, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0537

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499071 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial situé au 2211, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. g) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial situé au 2211, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, aux conditions suivantes :

- descendre la brique jusqu'au sol du mur gauche de l'entrée principale;
- assurer une meilleure transition entre le revêtement de bloc architectural et la brique;
- installer un revêtement de brique dont le format et le ton de rouge-brun s'approchent le plus de l'existant;
- valider l'aspect technique du porte à faux au-dessus de l'entrée principale.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « Brun-rouge » et bloc architectural de couleur gris de la compagnie Permacon ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0538

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499073 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures pour le bâtiment commercial situé au 3303, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone C17-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170708);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures pour le bâtiment commercial situé au 3303, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone C17-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts d'un matériau d'aluminium de couleur « Argent » et de verre, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0539

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499074 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 4060, place Eugène-Dick dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170709);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située au 4060, place Eugène-Dick dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 19 juillet 2017 et à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

Le mur de la façade avant sera recouvert de pierre de couleur « Nuancé Gris Chambord » de la compagnie Permacon et les murs latéraux et arrière seront recouverts de brique de couleur « Nuancé Gris Chambord » de la compagnie Permacon, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0540

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499075 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 480, boulevard Alexis-Nihon dans la zone H15-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. o) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170713);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 480, boulevard Alexis-Nihon dans la zone H15-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 4 août 2017.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique tel que l'existant, et de lambris de bois de couleur opaque Terra brun Muskoka, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0541

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499076 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. q) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170715);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0542

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499077 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé aux 690-700, rue Hodge dans la zone I18-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA –20170716);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé aux 690-700, rue Hodge dans la zone I18-020 du règlement RCA08-

08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de planter des conifères le long de la limite adjacente aux habitations afin de créer un écran végétal.

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont des blocs de pierre gris foncé « Executive Grey », un revêtement métallique d'aluminium de couleur beige « Anodise », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0543

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499078 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé au 3155, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. l) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170710);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé au 3155, rue des Outardes dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 18 juillet 2017 et à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

Le mur de la façade avant sera recouvert d'un revêtement de pierre de couleur « Gris » de la compagnie Permacon et d'un revêtement de bois torréfié de couleur « Walnut » de la compagnie Groupe Lebel. Les murs latéraux et arrière seront recouverts de brique de la couleur « Gris Sterling » de la compagnie Permacon, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0544

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174152005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé au 4400, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. m) de la séance tenue le 11 juillet 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170711);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé au 4400, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 14 juillet 2017 et à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de pierre de couleurs « Gris glace » et « Gris Ébène » de la compagnie Rhinox, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0545

Le règlement numéro RCA08-08-0001-106 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro

1174152004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-106 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0546

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-108 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1177154004).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-108 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0547

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin de :

- modifier certaines normes relatives aux espaces verts, aux plantations ainsi qu'aux stationnements;
- permettre de peindre un revêtement extérieur d'aluminium existant;
- autoriser l'usage « i1 Recherche et développement » où sont autorisés les usages industriels;
- actualiser certaines normes pour les constructions accessoires (bouteille de gaz, construction sous un perron, balcon, terrasse, marquise, garage et abris d'auto rattachés à un bâtiment, foyer extérieur).

(RCA08-080-0001-108 – 1177154004)

CA17 08 0548

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-109 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174903004).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-109 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0549

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin de :

- permettre, à certaines conditions, un empiètement dans la marge latérale minimale prescrite dans le cadre d'un projet d'agrandissement pour les zones H12-055 et H12-061;
- ajouter de nouvelles dispositions portant sur les droits acquis et applicables aux agrandissements verticaux d'une habitation unifamiliale jumelée ;
- abroger la disposition visant l'« Agrandissement d'une habitation au-dessus d'une habitation unifamiliale (H1) »;
- autoriser la construction de garage rattaché pour les usages de la classe « habitation h1 » à 1,5 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,2 mètre et d'ajouter le terme rattaché à la définition de garage attenant, de la manière suivante: « Garage attenant ou rattaché ».

(RCA08-08-0001-109 – 1174903004)

CA17 08 0550

Le projet de règlement numéro 878-44 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174378028).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA17 080479);

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le projet règlement numéro 878-44 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA17 08 0551

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

(878-45)

CA17 08 0552

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950033 relatif à la titularisation d'employés cols bleus à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser ces deux employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de **monsieur Thierry Pigelet** (matricule 100089381) au poste d'électricien - bâtiments à la Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, rétroactivement au 1er juillet 2017.

D'entériner la titularisation de **monsieur Martin Ayotte** (matricule 346298999) au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en date du 5 août 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950034 relatif à l'abolition du poste d'agent préposé aux indemnités et à la création d'un poste d'agent-conseil ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU que le poste d'agent préposé aux indemnités (poste : 56033) devient vacant avec la mutation de son détenteur en date du 26 août 2017 vers un poste au Service des ressources humaines;

ATTENDU le départ imminent d'une conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition du poste permanent d'agent préposé aux indemnités et à la création d'un poste permanent de d'agent-conseil ressources humaines, poste qui convient davantage aux besoins actuels de la Division ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'abolir le poste permanent d'agent préposé aux indemnités (poste : 56033);
2. De créer un poste permanent d'agent-conseil ressources humaines (211310 / SBA - XX8600) - centre de responsabilités 304710-01601), à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA17 08 0554

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950035 afin d'abolir deux postes permanents d'inspecteur, services techniques et un poste d'agent de bureau temporaire et créer deux postes d'inspecteur, horticulture et arboriculture et un poste d'agent de bureau permanent, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le départ des deux inspecteurs senior services techniques STLAU postes 61348 (SBA 266362) et 61349 (SBA 266363);

ATTENDU que ces postes sont dans un emploi unique à Saint-Laurent et que la volonté est d'harmoniser nos postes avec ceux de la Ville et que les descriptifs conviennent davantage à nos besoins;

ATTENDU que le poste temporaire d'agent de bureau 70986 (SBA 298629) se libère à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'après évaluation, ce poste d'agent de bureau (poste 70986 : SBA - 298629) couvre des besoins récurrents.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'abolir deux postes permanents d'inspecteur, services techniques et un poste d'agent de bureau temporaire (postes 61348 : SBA – 266362, 61349 : SBA – 266363 et 70986 : SBA - 298629);
2. De créer deux postes permanents d'inspecteurs, horticulture et arboriculture (emploi : 755610 / SBA - XX8600), à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
3. De créer un poste d'agent de bureau permanent (emploi : 792820 : SBA – XX8600) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;
4. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA17 08 0555

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mai et juin 2017 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA17 08 0556

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 45

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron invite les citoyens :
 - o au parc Painter à l'occasion de la fête Chameran en fête, le mercredi 9 août dès 16 heures.
 - o aux Fêtes de Saint-Laurent, au parc Baudet, samedi le 12 août à compter de 15 heures.
- La conseillère Michèle D. Biron parle du jumelage entre Saint-Laurent et Letbridge.
- Le conseiller Francesco Miele parle de la participation de la communauté aux fêtes estivales.
- Le conseiller Aref Salem informe les citoyens que c'est le 50e anniversaire du jumelage entre Saint-Laurent et la ville de Lethbridge, en Alberta, et qu'il y a un événement de retrouvailles, le 20 août prochain, réunissant les anciens participants du voyage-échange annuel entre les deux communautés.

CA17 08 0557

Deuxième période de questions du public à 21 h 50

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Allison Friedman, 4888, rue Vittorio-Fiorucci (intervenant #7):

- Elle juge exorbitant le prix des bacs et demande pourquoi ce n'est pas inclut dans le droit de mutation ou dans la taxe foncière ou gratuit. Elle mentionne que les prix sont moins élevés dans les magasins.

Réponse (Alan DeSousa) : les prix ont été fixés en fonction de l'appel d'offres et incluent une garantie.

Monsieur Dan Hatahet, 3365, rue Ernest-Hemingway (intervenant #8)

- Au Parc Philippe-Laheurte, les terrains de soccer sont situés trop près des maisons, craintes concernant les déchets après les matchs et le manque de stationnement pour les visiteurs des condos. Plusieurs personnes qui se déplacent pour un match: grands-parents, amis, etc.
- Propose de déposer une pétition.
- Il n'y a pas eu de consultation publique.

Réponse (Francesco Miele) : il y aura seulement un terrain de soccer additionnel.

Monsieur Steve Tabak, 990, rue Hill # 211 (intervenant #8)

- Demande concernant la place Rodolph-Rousseau.

Réponse (Alan DeSousa) : L'inauguration se tiendra le 17 août 2017.

- Parle d'une consultation publique pour le projet de développement sur le boulevard Marcel-Laurin (projet Kilmer).
- Il souhaite une bonne retraite à M. Cohen.

CA17 08 0558

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 heures.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.
